EPIDE

Malakoff, le 21 juillet 2014

Décision n° 41/2014 portant délégation de signature

Le directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu l'article R. 3414-18 du code de la défense ;
Vu le décret du Président de la République en date du 17 octobre 2011 portant nomination du directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;
Vu la décision n° 42/2013 du 15 octobre 2013 portant nomination d'un directeur du siège,
Vu la décision n° 41/2014 portant attributions et organisation de la direction de la performance,

Décide :

Art. 1er - Délégation est donnée à Mme Caroline Ritzenthaler, directrice de la performance, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes et décisions dans la limite de ses attributions, à l'exclusion des mouvements internes de crédits, des demandes de subvention, des demandes de levée de gel de crédits, des réponses aux rapports des corps et organismes de contrôle, et des textes normatifs internes à l'établissement.

Art. 2 - La décision n° 49/2013 du 18 octobre 2013 portant délégation de signature est abrogée.

Art. 3 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

CHARLES de BATZ de TRENQUELLÉON